



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COUPE D'EUROPE FIM *bLU cRU* YZ125

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 et la SuperFinale

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommé « YME ») ;
- b) Yamaha Motor Europe N.V. Distributeurs (ci-après dénommés « Distributeurs ») ;
- c) Infront Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- d) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée « FIM/FIM Europe ») ;
- e) Fédération Nationale de Motocyclisme (ci-après dénommée « FNM »).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les distributeurs sont responsables de la communication locale et du contact direct avec les pilotes *bLU cRU* enregistrés dans leur territoire, en leur fournissant les articles du pack de bienvenue *bLU cRU* et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) L'IMR contrôle les droits du championnat du monde de motocross FIM (ci-après dénommé « MXGP ») et du Motocross des Nations FIM (ci-après dénommé « MXoN ») et est responsable de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ (ci-après dénommée « SuperFinale ») dans le cadre du MXGP/MXoN. L'IMR est responsable d'établir un contact direct avec la FIM/FIM Europe au sujet de la SuperFinale ;
- d) YME est responsable de l'organisation de la SuperFinale dans le cadre de la manche du MXGP/MXoN.
- e) La licence pour l'événement SuperFinale est soumise aux réglementations sportives et techniques de la FIM/FIM Europe et une licence de championnat continental (annuelle ou pour un événement unique) est requise pour les pilotes européens. Il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire des FNM.
- f) Un pilote non-européen peut participer à la catégorie SuperFinale en utilisant une licence junior de championnat continental (pour un événement unique ou annuelle) si elle est délivrée par une FNM d'une Union continentale (ci-après dénommée « UCON ») en dehors de l'Europe où ce type de licence est disponible pour cette UCON. Il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire des FNM.
- g) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant juridique.

3. Structure de la Coupe

a) Inscription

Les inscriptions en ligne pour la Coupe sont ouvertes jusqu'à 23:59 CET le 28 février de l'année où la Coupe est disputée.

b) Championnat national

Cette Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux. Les pilotes Yamaha auront leur propre classement, qui sera arrêté au 1er août de l'année où la Coupe est disputée, pour permettre la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;

c) SuperFinale

Les meilleurs pilotes de chaque championnat national, sélectionnés par le distributeur compétent, participeront à la Grande Finale, qui fera partie du grand événement de la MXGP/MXoN

d) Cérémonie du podium de la SuperFinale

Les 3 premiers pilotes au classement général seront récompensés par les prix suivants : 1° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

e) *Masterclass* bLU cRU

Les 3 meilleurs pilotes de la SuperFinale, ainsi que les 2 wild cards sélectionnés par le comité de course de YME, et la meilleure pilote féminine classée seront invités à participer au *Masterclass bLU cRU* en novembre de la même année avec les ambassadeurs *bLU cRU* de Yamaha ;

f) Championnat EMX 125

Le meilleur pilote de la *Masterclass*, choisi par le comité de course de YME et les ambassadeurs *bLU cRU* rejoindra une équipe Yamaha EMX125 *bLU cRU* comme pilote Yamaha officiel pour la saison suivante.

4. Exigences de participation

a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux en Europe ;

b) Les pilotes doivent être entièrement agréés par leur FNM, suivant les réglementations sportives et techniques de la Cup nationale, et participer à un championnat avec une Yamaha YZ125 dans un pays européen ;

c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 13 à 16 ans ;

L'âge minimum de 13 ans doit être atteint au moment de la première vérification technique de la première épreuve de la Coupe, qui est normalement le vendredi de l'événement. L'admissibilité se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de 16 ans.

d) Il est obligatoire pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser, pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la *Masterclass*, le kit d'autocollants Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 et les accessoires Paddock Blue fournis par les distributeurs, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.



5. Assurance

- a) L'assurance de la Coupe est une responsabilité de chaque FMN et, en ce qui concerne notamment la superfinale YZ, de la FIM/FIM Europe ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont définies par les assurances incluses dans les licences de la FIM/FIM Europe et des FNM ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses distributeurs sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.

6. Participation aux événements

- a) Les pilotes doivent participer à des compétitions dans leur championnat national sur une Yamaha YZ125 et doivent avoir pris part à au moins 50 % des courses dans ce championnat pour pouvoir participer à la SuperFinale ;
- b) YME est responsable de l'allocation de places à la SuperFinale pour chaque pays. Les places seront allouées principalement en fonction du nombre de pilotes enregistrés dans chaque pays, le soutien aux initiatives visant à accroître la présence de bLU cRU dans certains pays constituant un autre facteur pris en compte ;
- c) YME se réserve le droit d'allouer un maximum de cinq places en SuperFinale par Catégorie à des pilotes de l'extérieur de l'Europe ;
- d) Tout pilote sélectionné pour participer à la SuperFinale est tenu d'y participer, sauf en cas de blessure, de maladie ou de force majeure. Dans ce cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les frais de participation de la Coupe, de la SuperFinale et de la Masterclass seront à la charge du pilote/de l'équipe, y compris, mais sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat, l'entretien et l'utilisation de la moto, les pièces, les consommables, ainsi que la licence pour la Coupe et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le Championnat EMX125 (hors règles propres à la Cup nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la FNM/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les distributeurs fourniront *un pack d'accueil bLU cRU* comprenant les éléments spécifiés au début de chaque saison de course ainsi qu'un kit stickers exclusif pour la moto ;
- d) Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des distributeurs, par l'intermédiaire du coordinateur bLU cRU et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions d'inscription

- a) Pour participer à la Coupe, il est obligatoire de suivre toutes les étapes de la procédure d'inscription en ligne ;
- b) Chaque pilote sera contacté par le coordonnateur *bLU cRU* chez le distributeur concerné dans un délai de 14 jours pour confirmer l'inscription ;
- c) Toutes les informations fournies par le pilote doivent être précises.

9. Annulation des événements

Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit de modifier ou d'annuler, en entier ou en partie, les Conditions et/ou la Coupe à tout moment. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.

10. Conditions de participation à l'EMX125

- a) Le meilleur pilote choisi lors de la Masterclass de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 participera au championnat EMX125 pour une équipe Yamaha MX *bLU cRU* la saison suivante ;
- b) Le pilote sera un pilote Yamaha officiel dans des conditions à convenir dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME ;
- c) Le pilote qui participera à l'EMX125 devra respecter les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les conventions de parrainage.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation dans le temps et de territoire et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation de temps ou de territoire, en s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, leurs initiales, leur image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Cet accord entrera en vigueur au moment de l'inscription et expire automatiquement le 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée sans qu'une notification de YME ou du pilote soit nécessaire.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe, le pilote accepte les Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.



CONDITIONS DE LA YZ85 *bLU cRU* FIM EUROPE CUP

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 et la SuperFinale

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommé « YME ») ;
- b) Yamaha Motor Europe N.V. Distributeurs (ci-après dénommés « Distributeurs ») ;
- c) Infront Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- d) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée « FIM/FIM Europe ») ;
- e) Fédération Nationale de Motocyclisme (ci-après dénommée « FNM »).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les distributeurs sont responsables de la communication locale et du contact direct avec les pilotes *bLU cRU* enregistrés dans leur territoire, en leur fournissant les articles du pack de bienvenue *bLU cRU* et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) L'IMR contrôle les droits du championnat du monde de motocross FIM (ci-après dénommé « MXGP ») et du Motocross des Nations FIM (ci-après dénommé « MXoN ») et est responsable de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ (ci-après dénommée « SuperFinale ») dans le cadre du MXGP/MXoN. L'IMR est responsable d'établir un contact direct avec la FIM/FIM Europe au sujet de la SuperFinale ;
- d) YME est responsable de l'organisation de la SuperFinale dans le cadre de la manche du MXGP/MXoN.
- e) La licence pour l'événement SuperFinale est soumise aux réglementations sportives et techniques de la FIM/FIM Europe et une licence PROMOSPORT de championnat continental (annuelle ou pour un événement unique) est requise pour tous les pilotes européens. Il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire des FNM.
- f) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant juridique.

3. Structure de la Coupe

- a) Inscription
Les inscriptions en ligne pour la Coupe sont ouvertes jusqu'à 23:59 CET le 28 février de l'année où la Coupe est disputée.
- b) Championnat national



Cette Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux. Les pilotes Yamaha auront leur propre classement, qui sera arrêté au 1er août de l'année où la Coupe est disputée, pour permettre la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;

- c) SuperFinale
Les meilleurs pilotes de chaque championnat national, sélectionnés par le distributeur compétent, participeront à la Grande Finale, qui fera partie du grand événement de la MXGP/MXoN
- d) Cérémonie du podium de la SuperFinale
Les 3 premiers pilotes au classement général seront récompensés par les prix suivants : 1° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
- e) *Masterclass* bLU cRU
Les 3 meilleurs pilotes de la SuperFinale, ainsi que les 2 wild cards sélectionnés par le comité de course de YME, et la meilleure pilote féminine classée seront invités à participer au *Masterclass bLU cRU* en novembre de la même année avec les ambassadeurs *bLU cRU* de Yamaha ;
- f) EMX 85 Support
Le meilleur pilote de la *Masterclass*, sélectionné par le comité de course de YME et les Ambassadeurs *bLU cRU*, sera soutenu par Yamaha pour la saison suivante.

4. Conditions de participation

- a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux en Europe ;
- b) Les pilotes doivent être entièrement agréés par leur FNM, suivant les réglementations sportives et techniques de la Coupe nationale, et participer à un championnat avec une Yamaha YZ85 dans un pays européen ;
- c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 11 à 14 ans ;
L'âge minimum de 11 ans doit être atteint au moment de la première vérification technique de la première épreuve de la Coupe, qui est normalement le vendredi de l'événement. L'admissibilité se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de 14 ans.
- d) Il est obligatoire pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser, pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la *Masterclass*, le kit d'autocollants Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85 et les accessoires Paddock Blue fournis par les distributeurs, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.

5. Assurance

- a) L'assurance de la Coupe est une responsabilité de chaque FNM et, en ce qui concerne notamment la superfinale YZ, de la FIM/FIM Europe ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont définies par les assurances incluses dans les licences de la FIM/FIM Europe et des FNM ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses distributeurs sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.



6. Participation aux événements

- a) Le pilote doit participer à son championnat national sur une Yamaha YZ85 et est contraint d'assister à au moins 50 % des courses de ce championnat pour participer à la Grande Finale ;
- b) YME est responsable de l'allocation de places à la SuperFinale pour chaque pays. Les places seront allouées principalement en fonction du nombre de pilotes enregistrés dans chaque pays, le soutien aux initiatives visant à accroître la présence de bLU cRU dans certains pays constituant un autre facteur pris en compte ;
- c) YME se réserve le droit d'allouer un maximum de cinq places en SuperFinale par Catégorie à des pilotes de l'extérieur de l'Europe ;
- d) Tout pilote sélectionné pour participer à la SuperFinale est tenu d'y participer, sauf en cas de blessure, de maladie ou de force majeure. Dans ce cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les frais de participation de la Coupe, de la SuperFinale et de la Masterclass seront à la charge du pilote/de l'équipe, y compris, mais sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat, l'entretien et l'utilisation de la moto, les pièces, les consommables, ainsi que la licence pour la Coupe et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le soutien EMX85 (hors règles propres à la Cup nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la FNM/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les distributeurs fourniront *un pack d'accueil bLU cRU* comprenant les éléments spécifiés au début de chaque saison de course ainsi qu'un kit stickers exclusif pour la moto ;
- d) Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des distributeurs, par l'intermédiaire du coordinateur *bLU cRU* et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions d'inscription

- a) Pour participer à la Coupe, il est obligatoire de suivre toutes les étapes de la procédure d'inscription en ligne ;
- b) Chaque pilote sera contacté par le coordonnateur *bLU cRU* chez le distributeur concerné dans un délai de 14 jours pour confirmer l'inscription ;
- c) Toutes les informations fournies par le pilote doivent être précises.

9. Annulation des événements

Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit de modifier ou d'annuler, en entier ou en partie, les Conditions et/ou la Coupe à tout moment. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.

10. Conditions de soutien EMX85

- a) Le meilleur pilote sélectionné lors de la Masterclass bLU cRU participera au championnat EMX85 la saison suivante si l'âge requis par la FIM est atteint ;
- b) Le pilote sera un pilote soutenu par Yamaha selon les conditions définies dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME, avec les avantages suivants :
 - i N° 1 YZ (prête à l'emploi) - 1 kit GYTR - 1 pièces détachées std (valeur max 3 000 €)
- c) Le pilote participant à l'EMX85 devra suivre les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les contrats de sponsoring.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation dans le temps et de territoire et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation de temps ou de territoire, en s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, leurs initiales, leur image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Cet accord entrera en vigueur au moment de l'inscription et expire automatiquement le 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée sans qu'une notification de YME ou du pilote soit nécessaire.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe, le pilote accepte les Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COUPE D'EUROPE FIM *bLU cRU* YZ65

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 et la SuperFinale

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommé « YME ») ;
- b) Yamaha Motor Europe N.V. Distributeurs (ci-après dénommés « Distributeurs ») ;
- c) Infront Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- d) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée « FIM/FIM Europe ») ;
- e) Fédération Nationale de Motocyclisme (ci-après dénommée « FNM »).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les distributeurs sont responsables de la communication locale et du contact direct avec les pilotes *bLU cRU* enregistrés dans leur territoire, en leur fournissant les articles du pack de bienvenue *bLU cRU* et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) L'IMR contrôle les droits du championnat du monde de motocross FIM (ci-après dénommé « MXGP ») et du Motocross des Nations FIM (ci-après dénommé « MXoN ») et est responsable de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ (ci-après dénommée « SuperFinale ») dans le cadre du MXGP/MXoN. L'IMR est responsable d'établir un contact direct avec la FIM/FIM Europe au sujet de la SuperFinale ;
- d) YME est responsable de l'organisation de la SuperFinale dans le cadre de la manche du MXGP/MXoN.
- e) La licence pour l'événement SuperFinale est soumise aux réglementations sportives et techniques de la FIM/FIM Europe et une licence PROMOSPORT de championnat continental (annuelle ou pour un événement unique) est requise pour tous les pilotes européens. Il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire des FNM.
- f) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant juridique.

3. Structure de la Coupe

- a) Inscription
Les inscriptions en ligne pour la Coupe sont ouvertes jusqu'à 23:59 CET le 28 février de l'année où la Coupe est disputée.



b) Championnat national

Cette Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux. Les pilotes Yamaha auront leur propre classement, qui sera arrêté au 1er août de l'année où la Coupe est disputée, pour permettre la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;

- c) SuperFinale
Les meilleurs pilotes de chaque championnat national, sélectionnés par le distributeur compétent, participeront à la Grande Finale, qui fera partie du grand événement de la MXGP/MXoN
- d) Cérémonie du podium de la SuperFinale
Les 3 premiers pilotes au classement général seront récompensés par les prix suivants : 1° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
- e) *Masterclass* bLU cRU
Les 3 meilleurs pilotes de la SuperFinale, ainsi que les 2 wild cards sélectionnés par le comité de course de YME, et la meilleure pilote féminine classée seront invités à participer au *Masterclass bLU cRU* en novembre de la même année avec les ambassadeurs *bLU cRU* de Yamaha ;
- f) EMX 65 Support
Le meilleur pilote de la *Masterclass*, sélectionné par le comité de course de YME et les Ambassadeurs *bLU cRU*, sera soutenu par Yamaha pour la saison suivante.

4. Exigences de participation

- a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux en Europe ;
- b) Les pilotes doivent être entièrement agréés par leur FMN, suivant les réglementations sportives et techniques de la Coupe nationale, et participer à un championnat avec une Yamaha YZ65 dans un pays européen ;
- c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 8 à 12 ans ;
L'âge minimum de 8 ans doit être atteint au moment de la première vérification technique de la première épreuve de la Coupe, qui est normalement le vendredi de l'événement. L'admissibilité se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de 12 ans.
- d) Il est obligatoire pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser, pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la *Masterclass*, le kit d'autocollants Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85 et les accessoires Paddock Blue fournis par les distributeurs, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.

5. Assurance

- a) L'assurance de la Coupe est une responsabilité de chaque FMN et, en ce qui concerne notamment la superfinale YZ, de la FIM/FIM Europe ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont définies par les assurances incluses dans les licences de la FIM/FIM Europe et des FNM ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses distributeurs sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.



6. Participation aux événements

- a) Le pilote doit participer à son championnat national sur une Yamaha YZ65 et est contraint d'assister à au moins 50 % des courses de ce championnat pour participer à la Grande Finale ;
- b) YME est responsable de l'allocation de places à la SuperFinale pour chaque pays. Les places seront allouées principalement en fonction du nombre de pilotes enregistrés dans chaque pays, le soutien aux initiatives visant à accroître la présence de bLU cRU dans certains pays constituant un autre facteur pris en compte ;
- c) YME se réserve le droit d'allouer un maximum de cinq places en SuperFinale par Catégorie à des pilotes de l'extérieur de l'Europe ;
- d) Tout pilote sélectionné pour participer à la SuperFinale est tenu d'y participer, sauf en cas de blessure, de maladie ou de force majeure. Dans ce cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les frais de participation de la Coupe, de la SuperFinale et de la Masterclass seront à la charge du pilote/de l'équipe, y compris, mais sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat, l'entretien et l'utilisation de la moto, les pièces, les consommables, ainsi que la licence pour la Coupe et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le soutien EMX65 (hors règles propres à la Cup nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la FNM/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les distributeurs fourniront *un pack d'accueil bLU cRU* comprenant les éléments spécifiés au début de chaque saison de course ainsi qu'un kit stickers exclusif pour la moto ;
- d) Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des distributeurs, par l'intermédiaire du coordinateur *bLU cRU* et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions d'inscription

- a) Pour participer à la Coupe, il est obligatoire de suivre toutes les étapes de la procédure d'inscription en ligne ;
- b) Chaque pilote sera contacté par le coordonnateur *bLU cRU* chez le distributeur concerné dans un délai de 14 jours pour confirmer l'inscription ;
- c) Toutes les informations fournies par le pilote doivent être précises.

9. Annulation des événements

Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit de modifier ou d'annuler, en entier ou en partie, les Conditions et/ou la Coupe à tout moment. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.

10. EMX65 Support Conditions

- a) Le meilleur pilote sélectionné lors de la Masterclass bLU cRU participera au championnat EMX85 la saison suivante si l'âge requis par la FIM est atteint ;
- b) Le pilote sera un pilote soutenu par Yamaha selon les conditions définies dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME, avec les avantages suivants :
 - i N° 1 YZ (prête à l'emploi) - 1 kit GYTR - 1 pièces détachées std (valeur max 3 000 €)
- c) Le pilote qui participera à l'EMX65 devra respecter les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les conventions de parrainage.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation dans le temps et de territoire et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée, et sans limitation de temps ou de territoire, en s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, leurs initiales, leur image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Cet accord entrera en vigueur au moment de l'inscription et expire automatiquement le 31 décembre de l'année où la Coupe est disputée sans qu'une notification de YME ou du pilote soit nécessaire.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe, le pilote accepte les Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.